

**DECLARATION DE VACANCE
D'UN EMPLACEMENT
SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE RENNES**

L'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques autorise l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire en procédant à une publicité préalable sans mise en concurrence, "lorsque l'occupation est de courte durée".

Cette déclaration de vacance s'inscrit dans ce cadre et donne lieu à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine Public communal, dans les conditions suivantes :

Activité envisagée	Marché "vente de sapins"
Lieu	<u>Hoche</u> : 1 emplacement (5 m) <u>Autour de la Criée-marché central</u> : 5 emplacements (entre 7 et 17 ml) + 2 ml supplémentaires pour 4 emplacements (vente de gui les 30 et 31/12) Les lieux de vente seront arrêtés définitivement mi-novembre. Ceux mentionnés ci-dessus pourront évoluer ou être supprimés.
Durée de l'occupation	Calendrier prévisionnel (pour plus d'informations sur le calendrier, contacter le 02.23.62.15.02) Mois de décembre (jours non déterminés)
Montant de la redevance	Se référer à la délibération tarifaire en vigueur. Pour l'année 2023, 2,50 € par mètre linéaire par jour (emplacement de 2 mètres de profondeur)

Service gestionnaire :

Direction de la Police Municipale et du Domaine Public

Toute personne intéressée par un emplacement doit transmettre une fiche de candidature avant le 1^{er} septembre accompagnée des pièces justificatives suivantes :

Pour les commerçants, artisans, micro-entrepreneurs

- extrait kbis ou avis de situation INSEE de moins de 3 mois
- assurance responsabilité civile professionnelle
- carte de commerçant ambulant

Pour les Producteurs, producteurs-revendeurs, producteurs bio

- Attestation
- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de moins de 3 mois
- assurance responsabilité civile professionnelle

Tout dossier transmis hors délais ou incomplet sera automatiquement rejeté.

Le dossier doit être :

- Soit envoyé par courriel, la date de réception faisant foi (sous forme d'un fichier PDF unique) à dpmdp-odp@ville-rennes.fr
- Soit envoyé par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à Mairie de Rennes – Direction de la Police Municipale et du Domaine Public – Unité des Droits de Place
CS63126 – 35031 Rennes cedex

Contact téléphonique : Unité des droits de place – 02.23.62.15.02

La date limite de dépôt du dossier est fixée au 1er septembre de chaque année.

Toute demande de renseignement doit être adressée par courriel à dpmdp-odp@ville-rennes.fr